

GROUPE PICTET

La solidité financière du groupe Pictet ... et les autres moyens de protection des actifs de la clientèle

OCTOBRE 2024

La solidité financière est l'un des principaux piliers de la longévité, de la stabilité et de la réputation du groupe Pictet. Elle garantit la sécurité des actifs de la clientèle, favorise une relation de confiance avec les contreparties et préserve les intérêts des collaborateurs.

LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE – UNE PROTECTION POUR LES CLIENTS, LES CONTREPARTIES ET LES COLLABORATEURS

Grâce à sa solidité financière, le groupe Pictet dispose des marges de manœuvre nécessaires pour résister aux circonstances les plus exceptionnelles. Cette force est un pilier essentiel pour pouvoir assurer la sécurité à ses clients, ses contreparties et ses collaborateurs dans un monde incertain. Elle est le fruit d'une stratégie cohérente et bien administrée, d'une rigueur dans la gestion des risques et l'élaboration de plans d'intervention en cas de crise, ainsi que d'une excellence opérationnelle. L'approche prudente du groupe Pictet se traduit par des ratios élevés de liquidités et de fonds propres, l'excellente qualité de ses actifs et de très bonnes notations par les agences. En parallèle, les infrastructures techniques et organisationnelles du Groupe garantissent la continuité des opérations et de l'activité.

L'activité de Pictet est centrée sur la conservation des avoirs de ses clients, associée à des services d'investissement de premier plan. Elle est structurée en quatre lignes de métier complémentaires: la gestion de fortune, la gestion d'actifs, la gestion alternative et l'*asset servicing*, qui sont chacune structurellement rentables.

Le groupe Pictet s'est toujours distingué par sa remarquable stabilité financière et sa capacité à surmonter les différentes crises des marchés tout au long de son histoire. Le Groupe n'a d'ailleurs enregistré aucune perte comptable depuis au moins cinquante ans et a de nouveau enregistré de solides résultats pour le premier semestre 2024. En décembre de la même année, Pictet est en outre parvenu à un accord avec le Department of Justice des Etats-Unis concernant ses activités de gestion privée en relation avec la clientèle américaine. L'accord conclu n'a aucune incidence notable sur les fondamentaux du Groupe, qui restent caractérisés par des fonds propres élevés, des liquidités abondantes et une rentabilité stable.

PICTET POSSÈDE UNE EXCELLENTE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

La solidité financière d'un établissement bancaire est évaluée en premier lieu au regard des caractéristiques de son bilan. Le groupe Pictet affiche ainsi une excellente liquidité, des actifs de premier ordre et une capitalisation élevée.

- Au 31 décembre 2023, son ratio de liquidité à court terme s'établissait à 198%, soit nettement au-dessus du seuil réglementaire de 100%. Le ratio de liquidité à court terme correspond au rapport entre les actifs liquides de qualité élevée et les engagements exigibles à court terme. La position exceptionnelle du Groupe sur le plan de la liquidité tient à l'importance de ses avoirs à vue auprès des banques centrales et à un portefeuille conséquent composé d'obligations très bien notées, ce qui lui permet de faire face à ses besoins en liquidités à court terme.
- Le Groupe détient très peu d'actifs illiquides, n'exerce aucune activité de négoce pour compte propre et les prêts qu'il consent sont d'excellente qualité, avec des valeurs de nantissement élevées.
- Son ratio de fonds propres totaux se situait au 30 juin 2024 à 28.2%, soit à un niveau largement supérieur à celui 12% fixé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour des

banques de la même taille et présentant des caractéristiques similaires. Le ratio de fonds propres totaux correspond au rapport entre les capitaux propres réglementaires totaux et les actifs pondérés en fonction des risques. Il est couramment utilisé pour juger de la solidité économique d'un établissement bancaire, en pondérant sa capacité d'absorption des pertes par le degré de risque de ses actifs et de ses opérations. En plus d'être élevés, les capitaux propres du groupe Pictet sont presque uniquement constitués de fonds propres de base durs (Common Equity Tier 1, ou CET1) de très haute qualité.

Le profil des activités de Pictet lui assure des bénéfices réguliers et solides, qui constituent sa première marge de manœuvre en cas de chocs financiers.

- Pictet a clôturé le premier semestre 2024 sur des produits d'exploitation de CHF 1,570 millions et un bénéfice net consolidé de CHF 320 millions. Ces chiffres démontrent la capacité de Pictet à générer des bénéfices durables.

La solidité financière du Groupe est attestée par la croissance constante de ses actifs sous gestion ou en dépôt, qui témoigne de la confiance que les clients placent en son expertise.

- Au 30 juin 2024, le total des actifs sous gestion ou en dépôt du groupe Pictet s'élevait à CHF 694 milliards. Les actifs sous gestion ou en dépôt englobent les avoirs de la clientèle privée et institutionnelle dont le groupe Pictet assure la gestion et/ou la conservation, après élimination du double comptage au sein des lignes de métier ou entre elles.

De très bonnes notations mettant en évidence la solidité du groupe Pictet

Les agences FitchRatings et Moody's Investors Service ont toujours octroyé des notations parmi les plus élevées à Banque Pictet & Cie SA. FitchRatings lui a attribué la note de défaut émetteur AA- pour la première fois en 2005, et a confirmé cette note assortie d'une perspective stable en juillet 2024. Moody's Investors Service a confirmé en octobre 2024 le maintien à Aa2 de la note de dépôts à long terme de Banque Pictet & Cie SA ainsi que la perspective stable qui lui est associée.

Bien que les notes soient attribuées à Banque Pictet & Cie SA, les deux agences évaluent le Groupe de manière consolidée. La solidité financière du Groupe dans son ensemble est donc confirmée par ces notes. Selon les deux agences, les points forts de Pictet sont notamment les suivants:

- un modèle économique et une marque stables et diversifiés,
- un risque de crédit très faible,
- des résultats solides et constants,
- une capitalisation très élevée,

- une approche prudente de la gestion des liquidités, avec un grand nombre d'actifs liquides de haute qualité.

LA GESTION DES CONTREPARTIES RENFORCE LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET LA SÉCURITÉ DES ACTIFS DE LA CLIENTÈLE

Le groupe Pictet a défini trois grands principes de gestion des contreparties:

- la gestion des contreparties est considérée comme un pilier essentiel de sa solidité financière;
- il privilégie des contreparties dont la qualité est aussi proche que possible de la sienne;
- les pratiques de sélection et de surveillance sont identiques, que la contrepartie serve aux clients ou au Groupe lui-même.

L'analyse fondamentale continue sert de base à la prise de décisions éclairées concernant les contreparties bancaires de Pictet. Elle comprend une évaluation complète des états financiers et des facteurs qualitatifs. L'examen de la solidité financière de la contrepartie, de sa stratégie, de son positionnement sur le marché et de l'historique de son équipe de direction permet d'appréhender parfaitement sa situation financière ainsi que sa capacité à gérer les risques, à s'adapter aux changements et à se conformer aux réglementations.

Pour la sélection des dépositaires et des organismes de compensation, Pictet mène des évaluations complémentaires qui comprennent l'évaluation des procédures, des pratiques, des systèmes et de l'expérience des équipes opérationnelles des contreparties. Point important, le groupe Pictet se forge une connaissance approfondie des infrastructures locales et de leur environnement réglementaire afin de garantir la protection la plus élevée possible. Le niveau de service, les infrastructures de marché et la réglementation locale font l'objet d'un suivi permanent par les équipes opérationnelles du Groupe, ainsi que d'une évaluation dans le cadre de visites de contrôle («due diligence») régulières.

GOVERNANCE DES RISQUES DE CONTREPARTIE DE LA BANQUE

Le Counterparty Risk Committee (Comité des risques de contrepartie, ou CRC) est responsable en dernier ressort de la gestion des risques auxquels le groupe Pictet est exposé du fait de ses contreparties bancaires. Il se réunit toutes les six semaines, ou plus fréquemment si nécessaire.

Le CRC est composé d'au moins un associé-gérant et de plusieurs membres de la direction. Il collabore avec deux sous-comités:

- le Weekly Counterparty Committee (Comité hebdomadaire des contreparties, ou WCC) évalue les demandes de nouvelles contreparties bancaires ou de limites. Il surveille également les contreparties existantes. Le WCC est constitué d'un éventail de spécialistes de l'ensemble du Groupe et se réunit toutes les semaines, ou plus fréquemment si nécessaire. Ses décisions sont passées en revue par le CRC.
- le Sovereign Risk Committee (Comité des risques souverains, ou SRC) évalue le niveau des risques pays découlant des expositions du Groupe. Chaque pays concerné se voit ainsi attribuer un score interne prospectif. Le SRC se compose des économistes du groupe

Pictet et se réunit tous les trimestres, ou plus fréquemment si nécessaire.

- Le Banking Risk Committee (Comité des risques bancaires, ou BRC) vérifie la solvabilité fondamentale des principales contreparties bancaires du Groupe, afin d'assurer la constance de leur qualité. Chaque contrepartie bancaire se voit ainsi attribuer un score interne prospectif. Le BRC est composé de l'ensemble des analystes bancaires du groupe Pictet et se réunit tous les trimestres, ou plus fréquemment si nécessaire.

NIVEAU SUPPLÉMENTAIRE DE PROTECTION DES ACTIFS DE LA CLIENTÈLE

Plusieurs dispositions légales et réglementaires protègent les actifs de la clientèle en cas de faillite d'un dépositaire ou d'une contrepartie bancaire. Il s'agit notamment des mécanismes suivants:

- Les titres détenus par les clients auprès de Pictet sont conservés totalement à part des actifs du Groupe, et sont protégés en cas de faillite. Ils ne peuvent donc pas servir à payer les créanciers de Pictet et seraient restitués aux clients dans le cadre d'une éventuelle procédure de liquidation.
- Les titres détenus par les clients auprès de dépositaires sont conservés séparément des actifs du Groupe et sont légalement exclus de la masse de faillite du dépositaire. Ces titres sont déposés conformément aux réglementations locales et peuvent être détenus de l'une des manières suivantes: a) sur un compte distinct («ségrégué») au nom du client, b) sur un compte détenu à titre fiduciaire (*nominee*) au nom de Pictet, ou c) sur un compte *nominee* au nom du dépositaire.
- Les dépôts auprès des banques du groupe Pictet sont protégés par la solidité financière de ce dernier, qui a toujours constitué une priorité stratégique pour Pictet. Ils bénéficient en outre du dispositif de garantie des dépôts en vigueur dans chaque pays.
- Les placements fiduciaires sont légalement séparés des actifs du Groupe par la contrepartie fiduciaire. En outre, la contrepartie financière ne peut utiliser les actifs en question en déduction d'une éventuelle créance envers Pictet. A ce titre, les droits des clients sont protégés dans l'éventualité peu probable d'un défaut. En revanche, ce sont les clients qui supportent le risque de contrepartie fiduciaire. Afin de garantir la sécurité des actifs de la clientèle détenus via des placements fiduciaires, Pictet sélectionne les contreparties fiduciaires avec le plus grand soin, en appliquant systématiquement des critères identiques à ceux qu'il utilise pour choisir ses propres contreparties.

pictet.com

Mentions légales

Ce document fournit des informations générales sur la solidité financière du groupe Pictet («Pictet»). Il n'est pas destiné à des personnes physiques ou à des entités qui seraient citoyennes d'un Etat ou qui auraient leur domicile dans un Etat ou une juridiction où sa distribution, sa publication, sa mise à disposition ou son utilisation seraient contraires aux lois ou aux règlements en vigueur, et ne doit pas être remis à de telles personnes ou entités.

Il est diffusé uniquement à des fins d'information et ne constitue en aucun cas une incitation à utiliser des produits ou des services proposés par Pictet. De plus, il ne vise ni à l'exhaustivité ni à l'exactitude des informations se rapportant au thème traité, et son contenu est susceptible d'être modifié sans notification préalable. Les informations et données y figurant ne sauraient engager la responsabilité de Pictet.

Le contenu de ce document ne doit être lu ou utilisé que par son destinataire. Pictet n'assume aucune responsabilité quant à son utilisation, à sa transmission ou à son exploitation. Par conséquent, toute forme de reproduction, copie, divulgation, modification ou publication dudit contenu est de la seule responsabilité de son destinataire, à l'entière décharge de Pictet. Le destinataire s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dans les Etats où il pourrait être amené à utiliser les données figurant dans ce document.

Le présent document est publié par Pictet. Tous droits réservés. Copyright 2024.